

6
oct.

PARC DES
SPORTS



Courez
jusqu'au
"BOUE"

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTIONS

Service des sports

01 45 90 07 20 et sur ville-sucy.fr



RÈGLEMENT

LES ÉPREUVES

La « **CRAZY SUCY** » est une épreuve ludique et conviviale conçue à destination du grand public (hommes et femmes mais également enfants). Les participants devront grimper, sauter, courir, ramper, ... dans l'eau, la boue à travers le **Parc des Sports** de Sucy-en-Brie. Les départs seront donnés par vagues, à partir de 10 heures.

La « **CRAZY SUCY** » se déroulera le **dimanche 6 Octobre 2019** sur le site du **Parc des Sports de Sucy-en-Brie (94)**. L'épreuve est organisée par la **Mairie de Sucy** et l'**Office Municipal des Sports (OMS)**.

Le présent règlement s'applique à l'édition 2019 du **06/10/2019**.

LA COURSE SE DÉCLINE SOUS 5 FORMATS :

La Crazy Chrono :

- « **Challenge par équipes** » (de 10h à 12h) : équipe de **quatre à sept personnes maximum** (à partir de 16 ans)
- Distance de **6 km avec 22 obstacles**
- Seul ce challenge sera **chronométré** et donnera lieu à un **classement**

La Crazy Kids :

- Réservé aux enfants âgés de 7 ans à 15 ans révolus (de 13h à 13h45)
- Distance de **3 km avec 10 obstacles**

La Crazy Fun Run :

- « **Challenge individuel ou en groupe** » non chronométré (de 14h00 à 15h45)
- Ouvert à tous (à partir de 16 ans)
- Distance de **6 km avec 22 obstacles**

La Crazy Family :

- « **Challenge en famille** » (de 16h à 18h)
- Distance de **3 km avec 10 obstacles**
- Minimum d'un adulte (de plus de 18 ans) et d'un enfant ou plus (de 7 à 18 ans)

La Boue de Choux :

- « **Mini Crazy** » pour les 5 - 6 ans (toute la journée)
- Distance de **moins d'1 km avec 10 obstacles**
- Obligation d'un accompagnateur majeur

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne âgée de 5 ans et plus peut participer à l'épreuve adaptée à sa catégorie d'âge, à condition :

- **D'une autorisation parentale pour les enfants mineurs** attestant de l'accord des parents ou représentants légaux à la participation de cette course. **Sans cette autorisation, la participation de la personne mineure sera refusée.**
- D'être titulaire d'une **licence sportive en cours de validité** à la date de l'épreuve, délivrée par l'une des fédérations listées en **annexe 1** et portant attestation de la délivrance d'un **certificat médical** mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline en compétition**

Ou de présenter un **certificat médical** datant de moins d'un an, établi par un médecin habilité, de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

- Du formulaire « **Acceptation des risques/Renonciation à recours** » **accepté**
- De présenter une pièce d'identité valide, afin de justifier son âge

- INSCRIPTIONS -

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **dimanche 8 Septembre 2019**. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des **1015 participants** est atteinte avant la date de clôture.

Les inscriptions se font en ligne sur le site **crazy-sucy.adeorun.com**

Est considéré **complet** un dossier comprenant :

- le **certificat médical, (ou la licence sportive)**
- le **règlement de la course,**
- l'**autorisation parentale** acceptée si participant mineur,
- le formulaire « **Acceptation des risques** » acceptée et le
- **droit d'inscription** réglé.



Le droit d'inscription individuelle à la course est de :

- 4 € (Boue de Choux), 8 € (Course de 3 km réservée aux familles et enfants) et 13 € (Course de 6 km réservée aux plus de 16 ans) pour les participants qui s'inscrivent le 9 Septembre 2019, lors de la fête des associations
- 5 € (Boue de Choux), 10 € (Course de 3 km réservée aux familles et enfants) et 15 € (Course de 6 km réservée aux plus de 16 ans) pour les participants en pré-inscription du 9 Septembre au 5 Octobre 2019
- 6 € (Boue de Choux), 15 € (Course de 3 km réservée aux familles et enfants) et 20 € (Course de 6 km réservée aux plus de 16 ans) pour les participants le jour de la course
- Gratuit pour les participants à la Family KIDS qui ont déjà payé l'inscription à la Crazy Chrono et à la Crazy Fun Run

L'organisateur se réserve le droit de mettre en place des tarifs exceptionnels ! L'inscription individuelle comprend : la course, l'accès aux vestiaires et la consigne, ainsi qu'un kit CRAZY SUCY.

Tout engagement est **PERSONNEL, FERME et DÉFINITIF**. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de L'ÉPREUVE.

1. Identification des participants :

Au moment de la confirmation de leur inscription ou lors de la présentation des participants le jour de l'épreuve, ces derniers se verront attribuer un numéro permettant de les identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

2. Matériel / Tenues :

L'organisation ne fournit pas de matériel.

Collant ou survêtement et gants sont vivement conseillés pour le franchissement d'obstacles. Le port de bijoux est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé, mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

3. Parcours et consignes :

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des filets, rubanises ou banderoles, ainsi que les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

- DÉROULEMENT -

15 minutes avant le départ de chaque vague, un échauffement sera proposé et des consignes de sécurité seront rappelées par les éducateurs sportifs. Cette mise en jambes permettra de vous préparer au mieux pour affronter le parcours de 3 ou 6 km et ses différents obstacles. En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'organisation se réservera le droit d'exclure le participant.

Votre vague se présentera ensuite sur la ligne de départ. Chaque participant devra se trouver au départ de l'épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription, sous peine de **ne pas pouvoir participer à la course**. Sur place, les horaires précis de chaque participant seront communiqués lors du retrait de leur inscription.

- LES OBSTACLES -

Les parcours font :

moins d'1 km pour la « Boue de Choux »

3 km pour la « Crazy Family », « Crazy Kids »

6 km pour la « Crazy Chrono », « Crazy Fun Run »

Ils se décomposent en 10 et 22 obstacles. L'itinéraire s'étendra en partie sur des sols plus ou moins dénivelés dotés d'obstacles naturels cachés comme des racines ou des pierres. Ceux-ci peuvent apparaître à la surface du sol en raison des passages répétés, du ramollissement et de l'érosion du sol. Il existe tout le long du parcours un danger de glissade et de chute. Le passage des obstacles peut occasionner des blessures ou des entorses dues à des trébuchements ou glissades. Les participants doivent donc adapter leur rythme et leur comportement en fonction des conditions de visibilité et de l'affluence sur le parcours et en fonction des différents obstacles.

Pour tous les obstacles d'eau, il est important de prendre en compte la température de l'eau avant de se lancer. Une entrée trop rapide dans l'eau est susceptible d'occasionner un choc thermique. Pour participer aux obstacles aquatiques, le participant reconnaît être apte à nager 15m dans une eau froide d'environ 2m de profondeur.

L'eau utilisée sur les obstacles du parcours est **NON POTABLE** et ne doit pas être bue par les participants.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 1,3 et 6 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4m (sauf pour la Crazy Family et Crazy Kids) et ne présentant aucune réaction allergique/intolérance à la poussière, la boue et à la mousse de savon.

Les obstacles traversant des espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatiques et/ou claustrophobes. Le temps du parcours est estimé entre 0h30 et 1h30. Tous les obstacles sont contournables. Pour le format chronométré, chaque obstacle contourné entraîne une pénalité (10 burpees par obstacle).



- L'ENVIRONNEMENT -

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement **interdit d'abandonner des déchets** (papiers, emballages plastiques,...) sur le parcours.

Des poubelles seront à disposition sur le Parc des Sports de Sucy. Elles devront être **impérativement utilisées** par les participants.

De plus, dans le respect de la faune et de la flore, il est strictement **interdit de sortir du chemin balisé par la course** sous peine de **sanctions**. Les participants doivent conserver leurs déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

- L'ATTITUDE -

Il est demandé d'avoir un comportement festif mais mesuré, de respecter les lieux, le matériel, les obstacles, le balisage et les personnes qui encadrent. Il est demandé également de faire preuve de civisme et d'entraide.

L'organisation se donne le droit d'exclure un participant et ce dans le cas de :

- Détention d'objets dangereux ou illégaux, notamment armes ou matières explosives,
- Prise d'alcool ou autres substances illicites,
- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Abandon des déchets sur le parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Dégradation de la faune ou de la flore,
- Non-respect de ce présent règlement.

- SÉCURITÉ -

Pour votre sécurité, un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les organisateurs répartis sur les parcours. Tous les secouristes intervenants sont en droit d'exclure des sportifs/sportives de la course d'obstacles pour leur propre sécurité si ils/elles présentent des signes de blessures graves et/ou de surmenage.

Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. Il autorise tout secouriste à faire pratiquer toutes interventions médicales et/ou chirurgicales en cas d'urgence et/ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé du participant.

- ABANDON -

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points d'élimination et de rapatriement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son numéro.

- ASSURANCE -

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Tous les participants à l'épreuve peuvent souscrire à une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course d'obstacles, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course d'obstacles. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

- MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉPREUVE -

Si l'épreuve devait être annulée ou reportée pour cas de force majeure (intempéries,...) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué. L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le parcours et la distance à parcourir ou de reporter l'horaire de départ, le jour, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

- LOI APPLICABLE - LITIGE -

Le présent règlement est régi par le droit français. Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en rappelant le nom, prénom du concurrent et, adressé à l'organisateur, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'épreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.



- UTILISATION D'IMAGE -

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droit ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tous les moyens, et par la suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus
- Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquels ils sont intégrés. Le participant garanti n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix. L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix, ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ACCEPTATION DES RISQUES & RENONCIATION À RECOURS

Ci-après appelée « Convention »

La présente « convention » est conclue dans le cadre de la manifestation sportive « Crazy Sucy », épreuve de course à obstacles.

- ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE -

En considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation : Je m'engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée « Crazy Sucy », portées à la connaissance de tous les participants ;

I. J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles, tant en loisirs qu'en compétition. Je renonce donc à tout recours contre l'organisateur; je décharge la commune de Sucy-en-Brie ainsi que tous les commanditaires, partenaires, conseillers, dirigeants, employés, entraîneurs, directeurs, sous-traitants, mandataires ou représentants, publicitaires, bénévoles et tout autre personne participant aux activités à quelque titre que ce soit de toute obligation ou actions relatives à ces blessures, même mortelles, que je pourrais subir sauf faute de l'organisateur;

II. Je participe à cette manifestation sportive dénommée « Crazy Sucy » de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m'expose compte tenu de l'activité à laquelle je participe. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès); je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive; je m'engage à ne pas dépasser mes propres limites physiques et à ne pas me mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus.

III. Conformément à L321-4 du Code du Sport, j'ai la possibilité d'assurer les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles m'expose auprès de l'assureur de mon choix. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont je dispose; je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance; si je ne m'assure pas, je comprends que j'assume notamment financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité;

J'ai lu attentivement la présente « Convention », je la comprends entièrement et je l'accepte.

PIÈCES À FOURNIR

Photocopie d'un **certificat médical** de **moins d'un an**,
mentionnant la **non-contre-indication à la pratique de la course à pieds**
en compétition.

ou

Une **licence sportive d'athlétisme en cours de validité**
ou Ufolep



ATTENTION !

**Une pièce d'identité sera demandée
à chaque participant le jour de l'épreuve.**

TARIFS PAR PERSONNE

Crazy Chrono Challenge chronométré par équipes
(4 à 7 personnes maximum) - **Matin**

15 € / 13€ *
* le 8/09/19

Crazy Fun Run (course loisir)
Après-midi

15 / 13€ *
* le 8/09/19

Crazy Family (course en famille)
Après-midi - Gratuit pour les participants à la Crazy Chrono
et à la Crazy Fun Run

10 € / 8 € *
* le 8/09/19

Boue de Choux (parcours accompagné)
Journée

5 € / 4 € *
* le 8/09/19

Inscription sur place

le Dimanche 6 Octobre 2019

- Crazy Chrono et Crazy Fun Run 20 €
- Crazy Family et Crazy Kids 15 €
- La Boue de Choux 6 €